

Décret

Générale

modern

Décret n° 2014-029/PR/PM portant rattachement du Laboratoire Vitro Plant.

n° 2014-029/PR/PM

Ministère
PREMIER MINISTRE

Date de publication
16 février 2014

Numéro JO
n° 4 du 27/02/2014

Date du numéro
27 février 2014

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°162/AN/12/6ème L portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

VU La Loi n°200/AN/07/5ème L du 22 décembre 2007 portant organisation de l'Administration du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer chargé des Ressources Hydrauliques

VU La Loi n°19/AN/13/7ème Ldu 14 décembre 2013 portant réorganisation du Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti

VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Premier Ministre.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le Laboratoire de biotechnologie du CERD est rattaché désormais au Ministère de l'Agriculture, de l'eau, l'Elevage et de la Pêche et des Ressources Halieutiques.

Article 2

Le présent décret est publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH